AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**217C0739**
FR0011742329-FS0279

31 mars 2017

**Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**MC PHY ENERGY**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 mars 2017, la société par actions simplifiée unipersonnelle Cogefi Gestion[1] (11 rue Auber, 75009 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 mars 2017, le seuil de 5% du capital et, le 29 mars 2017, le seuil de 5% des droits de vote de la société MC PHY ENERGY et détenir, pour le compte desdits fonds, 489 036 actions MC PHY ENERGY représentant 564 270 droits de vote, soit 5,15% du capital et 5,44% des droits de vote de cette société[2].

Ces franchissements de seuils résultent d'acquisitions d'actions MC PHY ENERGY sur le marché.

———

[1] Contrôlée par M. Hugues Aurousseau. La société Cogefi Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 9 495 100 actions représentant 10 366 172 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.